

ATTESTATION D'ACCUEIL

Une attestation d'accueil est établie pour une durée maximale de 3 mois.

PIECES A FOURNIR :

- 1) 1 timbre fiscal** d'une valeur de **30 €**.
- 2) Justificatifs relatifs à l'identité de l'hébergeant :**
 - si le demandeur est français : présenter sa carte d'identité ou son passeport
 - si le demandeur est étranger : présenter sa carte de résident ou sa carte de séjour...
- 3) Justificatifs relatifs au domicile de l'hébergeant :**
 - si le demandeur est locataire : présenter son contrat de location ainsi qu'une facture d'électricité ou de téléphone... récente
 - si le demandeur est propriétaire : présenter son titre de propriété ainsi qu'une facture d'électricité ou de téléphone... récente
- 4) Justificatifs relatifs aux ressources :**
 - Le dernier avis d'imposition + les 3 derniers bulletins de salaire.

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES CONCERNANT L'HEBERGE :

Nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, n° passeport, dates d'arrivée et de départ prévues.

Le signataire devra également préciser s'il envisage de souscrire une assurance médicale couvrant d'éventuelles dépenses médicales, hospitalières... ou si l'étranger accueilli souscrit lui-même cette assurance.

Si l'attestation d'accueil est demandée pour des enfants mineurs non accompagnés par leurs parents, une attestation sur papier libre rédigée du ou des détenteurs de l'autorité parentale, et précisant notamment la durée du séjour des enfants, doit aussi être fournie.